



Attestation négation paternité

Par **Iola31190**, le **03/05/2010 à 19:16**

Bonjour,
Je suis enceinte de 6 mois.
Le papa est marié à une autre et elle vient de l'apprendre.
Madame exige une attestation disant que son mari n'est pas le père alors que c'est lui.
Je suis pas motivée pour ce type d'attestation.
En revanche, vu qu'il la reconnaît pas je compte rien lui demander.
Mais il pourra la voir s'il le souhaite.
Que puis-je faire?

Par **kindermagi**, le **03/05/2010 à 19:57**

Bonsoir,
Ne pas tenir compte de la demande de cette épouse tout simplement.
Personne ne peut vous obliger à faire une attestation.
Toutefois, je peux comprendre qu'ils veuillent se protéger si dans le futur vous décidiez de les traîner en justice afin de bénéficier d'une pension alimentaire pour votre enfant, ce qui donnera également lieu à des droits pour le père ; ou pour prétendre au testament de ce dernier.
Bonne soirée.

Par **Iola31190**, le **03/05/2010 à 21:13**

Il me semble que faire cette attestation est quand même une fraude puisqu'il est bien le père, et puis ce n'est en aucun cas une preuve de non paternité

Par **kindermagi**, le **03/05/2010 à 22:17**

En effet, c'est une fausse attestation.
Ca ne sera pas une preuve de non paternité, vous avez raison, mais si dans x années vous décidez de les traîner en justice, cette attestation se retournera bien évidemment contre vous et montrera une certaine instabilité de votre part, donc par exemple maman dangereuse pour votre futur enfant...
Bonne soirée.

Par **lola31190**, le **03/05/2010 à 22:22**

Merci du conseil.
C'est surtout elle qui est instable. J'ai dû porter plainte vu qu'elle me laissai des dizaines de messages d'insultes sur le répondeur.
Je suis en train de changer tous mes numéros!

Par **kindermaxi**, le **03/05/2010 à 22:34**

De rien, normal.
Malheureusement des tarés, il y en a partout, mais bravo car vous avez su réagir vite en vous protégeant et en protégeant par la même occasion votre futur bout qui subit votre tension du à cette femme qui devrait peut-être également s'en prendre au père (premier concerné de toute cette histoire).
Gardez précieusement tous les messages téléphoniques, on ne sait jamais, ça peut toujours être utile.
Suite à votre plainte, cette épouse déçue va être convoquée et normalement ça devrait la calmer.
De votre côté, ne prenez plus contact avec le père, ça va limiter la fureur de son épouse. Et si lui, un jour décide de le faire, ce sera mieux.
Je vous souhaite bon courage et une fin de grossesse plus calme.

Par **lola31190**, le **03/05/2010 à 22:40**

Merci de vos conseils

Par **bjjw**, le **30/03/2012 à 13:20**

C'est lamentable et triste de lire de tels messages. Je suis dans le cas opposé, celui de la femme trompée. J'avoue que c'est terrible à vivre avec ce poids du mensonge, le pardon est difficile à envisager. Vous ne vous êtes pas posé la question de de "l'homme marié" ? La colère de cette dame est tout à fait légitime.... quelle trahison!!! Vous n'êtes pas la victime, vous avez brisé une famille. Il existe pourtant des moyens de contraception... Pensez à l'avenir de cet enfant qui sera considéré comme un 2eme choix!!! Avec tout le respect que je vous dois, vous avez été égoïste, et n'avez aucunement pensé à l'enfant et son devenir.....